VILLE DE BOUILLON

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 29 août 2017

Présents : MM & Mme Defat A, Bourgmestre-Président ,
Arnould P, Poncelet J , Denis G et Houthoofdt A, Echevins,
Joris B, Présidente CPAS,
Gobert A, ~~Istace F, Lemmens V~~, Albert A, Maqua J, Adam D, Georges N, Pochet A, De Wachter P, Gérard A, Conseillers,
Mme Jadoul C, Directrice générale ff.

Absents et excusés : Istace F, Lemmens V, conseillers communaux
Mathieu J, Directeur Général.

La séance publique est ouverte à 20 H.

SEANCE PUBLIQUE

Administration

1. **P.V. de la séance du 22.06.17 : approbation.**

A l'unanimité, approuve ce P.V.

2. **Démission de Mr Fabien Dachy en tant que Conseiller Communal en date du 23.06.17 : prendre acte.**

A l'unanimité, prend acte de cette démission.

3. **Communication de l'Arrêté du Collège Provincial, en date du 31.10.12 validant les élections communales du 14.10.12 : prendre acte.**

La Directrice Générale ff donne connaissance à l'Assemblée de l'Arrêté du Collège Provincial, en date du 31.10.2012, validant les élections communales du 14 octobre 2012.

4. **Vérification des pouvoirs de Mr Patrice Dasnois : prendre acte.**

Considérant que les élections communales générales ont eu lieu le 14 octobre 2012 et qu'elles ont été validées par le Collège Provincial en date du 31.10.2012 conformément aux articles L4146-4 et suivants du C.D.L.D.;
Vu la démission, en tant que Conseiller Communal élu sur la liste AVENIR. de Fabien Dachy ;
Vu que le 1er suppléant actuel de la liste AVENIR est Mr Patrice Dasnois;
Vu qu'il résulte que les pouvoirs de Mr Patrice Dasnois ont été vérifiés par le Directeur Général de la Commune;
Considérant qu'à la date de ce jour, Mr Patrice Dasnois

- Continue de remplir toutes les conditions d'éligibilité prévues aux articles L4121-1 et L4142-1, § 1er du C.D.L.D., à savoir les conditions de nationalité belge ou européenne, d'âge de 18 ans et d'inscription au registre de population de la Commune;
- N'a pas été privés du droit d'éligibilité selon les catégories prévues à l'article L4142, § 2 du C.D.L.D.;

- Ne tombe pas dans un des cas d'incompatibilité prévus aux articles L1125-1 et L1125-3 du C.D.L.D.;

Considérant qu'il y a donc lieu de considérer comme pouvant siéger valablement au Conseil Communal Mr Patrice Dasnois en lieu et place de Mr Fabien Dachy, Conseiller Communal démissionnaire de la liste AVENIR ;
Considérant, dès lors, que rien ne s'oppose à la validation des pouvoirs de Mr Patrice Dasnois;

DECLARE que les pouvoirs de Mr Patrice Dasnois, Conseiller Communal, sont validés.

Mr Patrice Dasnois rentre en séance.

5. Prestation de serment de Mr Patrice Dasnois, Conseiller Communal : prendre acte.

En exécution de l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, Mr Dasnois prête, entre les mains du Bourgmestre, Mr André Defat, le serment suivant: *«Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple Belge».*
Le précité est, dès lors, déclaré installé dans sa fonction de Conseiller Communal de la Ville de Bouillon.
Mr Dasnois reprend toutes les compétences et attributions de Mr Dachy en tant que Conseiller Communal que ce soit au sein de l'Administration Communale qu'aux seins d'autres Assemblées représentatives Officielles.

6. Déclaration d'apparentement de Mr Patrice Dasnois, Conseiller Communal à la liste politique : prendre acte.

Le Conseil prend acte de la déclaration d'apparentement de Mr Patrice Dasnois, Conseiller Communal à la liste politique « PS ».

<u>Comptabilité</u>

7. Décision de l'Autorité de Tutelle (art. 4 du RGCC et art. L3122-1 à 6 du CDLD) - Arrêté du Ministre Pierre-Yves Dermagne du 10.07.17 approuvant La MB n°1 2017 de la Ville de Bouillon votée en séance du Conseil Communal en date du 23.05.17 : information.

Le Président informe l'assemblée de l'Arrêté du Ministre Pierre-Yves Dermagne du 10.07.17 approuvant la MB n°1 2017 de la Ville de Bouillon votée en séance du Conseil Communal en date du 23.05.17 **.**

8. Décision de l'Autorité de Tutelle (art. 4 du RGCC et art. L3122-1 à 6 du CDLD) - Arrêté du Ministre Pierre-Yves Dermagne du 27.06.17 approuvant le Compte Communal 2016 de la Ville de Bouillon voté en séance du Conseil Communal en date du 27.04.17 : information.

Le Président informe l'assemblée de l'Arrêté du Ministre Pierre-Yves Dermagne du 27.06.17 approuvant le Compte Communal 2016 de la Ville de Bouillon voté en séance du Conseil Communal en date du 27.04.17 .

9. Budget Communal 2017 : MB n° 2, exercices ordinaire & extraordinaire : approbation.

Par 9 oui et 6 abstentions (MM Gobert, Dasnois, Albert, Adam, Mmes Maqua, Georges), approuve cette MB 2 comme suit :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	**11.545.751,46**	**4.804.677,00**
Dépenses totales exercice proprement dit	**11.516.426,13**	**7.520.987,30**
Boni / Mali exercice proprement dit	**29.325,33**	**2.716.310,30**
Recettes exercices antérieurs	**1.728.475,22**	**1.823.946,76**
Dépenses exercices antérieurs	**317.822,81**	**2.077.151,82**
Prélèvements en recettes		**3.056.209,06**
Prélèvements en dépenses	**700.000,00**	**56.115,71**
Recettes globales	**13.274.226,68**	**9.684.832,82**
Dépenses globales	**12.534.248,94**	**9.654.254,83**
Boni / Mali global	**739.977,74**	**30.577,99**

2. Montants des dotations issus du budget des entités

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	Pas de modification	
Fabriques d'église	Pas de modification	
Zone de police	Pas de modification	
Zone de secours	Pas de modification	
Autres (*préciser*)	Pas de modification	

10. **Subside ordinaire de 7 000,00€ pour l'asbl « La Source »: liquidation.**

A l'unanimité, vote ce subside.

CPAS

11. **Statut Administratif du Personnel du CPAS de la Ville de Bouillon: suppression des échelles barémiques D1 & D1.1 - délibération du 03.08.17 : approbation.**

A l'unanimité, approuve cette délibération.

12. **Réforme des Grades Légaux : modification du Statut Pécuniaire applicable au Directeur Général & au Directeur Financier du CPAS - délibération du 03.08.17 : approbation.**

A l'unanimité, approuve cette délibération.

Personnel

13. **Statut Administratif du Personnel de la Ville de Bouillon : suppression des échelles barémiques D1 & D1.1 : approbation.**

A l'unanimité, approuve la suppression de ces échelles barémiques.

14. **Réforme des Grades Légaux : modification du Statut Pécuniaire applicable au Directeur Général & au Directeur Financier : approbation.**

A l'unanimité, approuve cette modification.

Fabriques d'Eglise

15. **Avis sur le compte 2016 de la F.E. de Dohan : approbation.**

A l'unanimité, approuve ce compte présentant un boni de 9.691,10 €.

Associations-intercommunales

16. **A.D.M.R. : Convention 2018 entre la Ville et l'Asbl A.D.M.R concernant le service des gardes à domicile : approbation.**

A l'unanimité, approuve cette convention (année 2018).

17. **Association de Projet « Lesse & Semois » : Compte 2014 & rapport du réviseur y lié, compte 2015 & rapport du réviseur y lié, rapport d'activité 2016, compte 2016 & rapport du réviseur y lié ; décharge à donner au Comité de Gestion et au réviseur : approbation.**

A l'unanimité, approuve l'ensemble des documents et donne décharge au Comité de Gestion et au réviseur.

18. **Association de Projet « Ardenne Méridionale » : intégration de la Commune de Gedinne au sein de l'Association de Projet et nouveaux Statuts de l'Association : approbation.**

A l'unanimité, approuve l'intégration de la commune de Gedinne et les nouveaux statuts de cette association.

19. **AIVE : mise en œuvre de nouveaux services en matière d'aide à la gestion des réseaux d'égouttage - participation au marché groupé pour l'entretien annuel (entretien & curage) des réseaux d'égouttage - convention : approbation.**

A l'unanimité, approuve cette convention.

Aliénations

20. **Achat par la Ville de Bouillon à la Zone de Police Locale « Semois & Lesse » des bureaux de l'ancienne Gendarmerie sis Allée de la Paroisse, 21 à 6830 Bouillon afin d'y installer la maison médicale » de Bouillon : décision de principe.**

A l'unanimité, marque son accord de principe sur cet achat. Monsieur le Bourgmestre A Defat annonce à l'assemblée le montant espéré de 288.000 € (sur base d'une estimation notariale de 320.000 €).

Conventions

21. **Bail de location entre la Ville de Bouillon et les consorts Patrice Wery – Decock d'une maison sise Rue de Laitte à Bouillon dans le cadre de la création d'un « co-accueil » en collaboration avec « Le Bilboquet » : approbation.**

A l'unanimité, approuve ce bail de location.

22. **Convention de mise à disposition d'un bâtiment communal pour l'asbl « Le Bilboquet » : approbation.**

A l'unanimité, approuve cette convention.

23. **Convention de mise à disposition d'une partie des locaux de l'ancienne Gendarmerie de Bouillon sis Allée de la paroisse, 21 à 6830 Bouillon avec l'asbl « Santé Mentale » : Décision de principe.**

A l'unanimité, marque son accord de principe sur cette mise à disposition.

24. **Convention de mise à disposition d'une partie des locaux de l'ancienne Gendarmerie de Bouillon sis Allée de la Paroisse, 21 à 6830 Bouillon avec l'asbl Maison Médicale de Bouillon : Décision de principe.**

A l'unanimité, marque son accord de principe sur cette mise à disposition.

25. **Convention avec l'assistante du Dct Anizet et de Secteur « Centre-Ville » de Bouillon pour la mise à disposition du 1er niveau de l'appartement de l'Archéoscope « Godefroy de Bouillon » : information.**

L'Assemblée prend bonne note de cette information (qui sera mise à l'OJ du secteur centre-ville).

26. **FILUX : Adhésion de la Ville dans FILUX dans le cadre de l'installation de la Maison Médicale de Bouillon : décision de principe.**

A l'unanimité, marque son accord de principe sur cette adhésion.

<u>Règlements</u>

27. **Règlement communal relatif aux modalités de raccordement à la D.E. - mise à jour : approbation.**

A l'unanimité, approuve cette mise à jour.

28. **Ordonnances Générales de Police : révision de l'Art. 37 bis : approbation.**

A l'unanimité, approuve la révision de l'article 37bis (terrasses temporaires).

<u>Académie de Musique</u>

29. **Règlement de Travail de l'Académie de Musique de Bouillon : approbation.**

A l'unanimité, approuve ce règlement.

<u>Travaux</u>

30. **PIC 2017 – 2018 n° 1 : CSC pour l'entretien extraordinaire de voiries pour un montant estimatif de 680 706, 14€ TVAC : approbation.**

A l'unanimité, approuve ce CSC au montant estimatif de 680.706,14 € TVAC.

31. **PIC 2017 – 2018 n°1 & n° 2 : modification - ajout de la fiche pour les travaux d'aménagement de l'entrée de l'Hôtel de Ville, de la Rue de la Ramonette et de la Rue du Lion d'Or pour un montant de 499 205, 25€ TVAC, soit un PIC 2017-2018 d'un montant total de 1 185 961, 38€ TVAC : approbation et demande de subsides au SPW.**

A l'unanimité, approuve cet ajout pour un montant de 499.205,25 € TVAC (soit un PIC 2017-2018 d'un montant total de 1.185.961,38 € TVAC) et demande les subsides au SPW.

32. **CSC pour les travaux de conduites d'eau à plusieurs endroits de l'entité pour un montant estimatif de 375 120, 50€ TVAC : approbation.**

A l'unanimité, approuve ce CSC au montant estimatif de 375.120,50 €.

Il est 21 H 05. Le Président lève la séance.
Approuvé en séance du 28 septembre 2017.

Par le Conseil :

La Directrice générale ff,	Le Président,
C. JADOUL	A. DEFAT